



Office national du film du Canada

2022-2023

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2022

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2022-2023. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

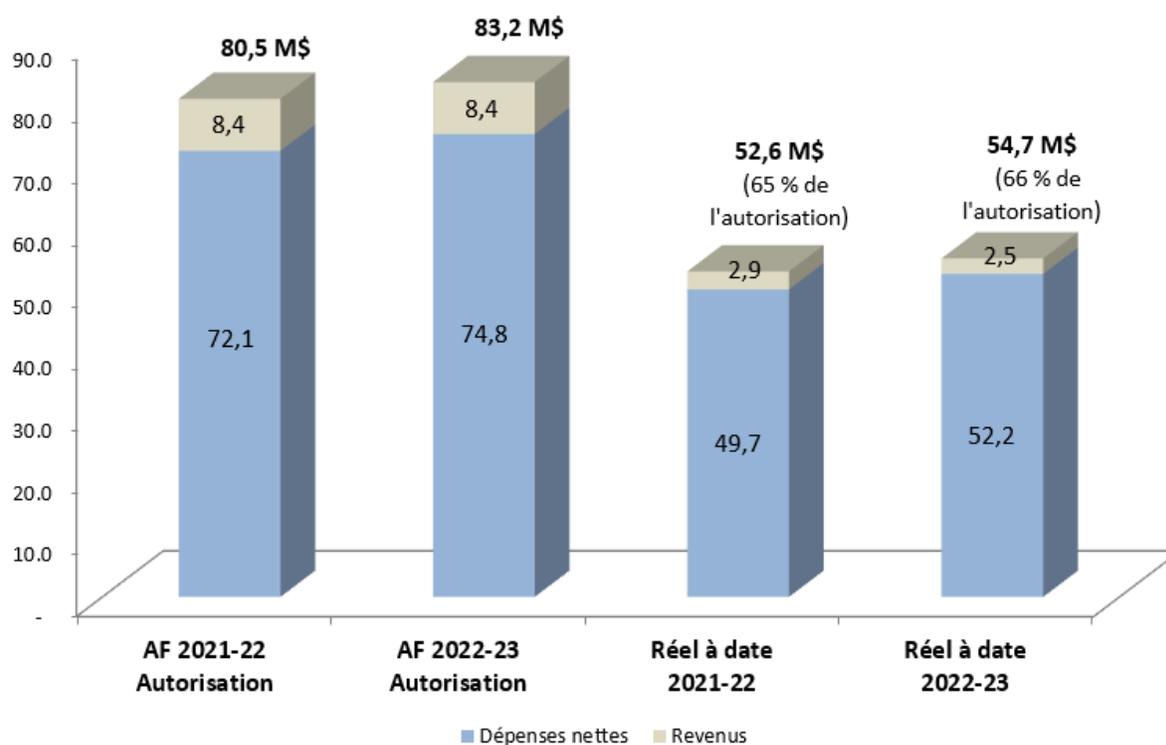
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2022.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2022-2023 avec un total de dépenses brutes prévues de 83,2 millions de dollars. L'augmentation de 2,6 millions de dollars dans les autorisations disponibles est principalement attribuable à l'octroi de 2M\$ de fonds additionnels pour les paiements rétroactifs des augmentations statutaires des cadres.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre de 2022-2023, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce 3^e trimestre 2022-2023 s'élèvent à 0,8 M\$, en baisse de 0,4 M\$ par rapport à l'année précédente principalement en lien avec un moins grand nombre de projets de partenariats.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 3^e trimestre 2022-2023 ont diminué de 0,8 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2021-2022 et se situent à 18,4 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, location et des acquisitions de machines et matériel. La diminution des dépenses de personnel par rapport à la même date l'an dernier, s'explique majoritairement par les économies générées par plusieurs postes vacants. La variation des coûts de transport et communications s'explique principalement par l'augmentation des frais de voyages suite à la reprise des opérations. La diminution des services professionnels et spéciaux s'explique principalement par un nombre de projets de partenariats plus bas comparativement à l'année précédente. La baisse des dépenses de location s'explique par l'achat d'équipements en 2021-2022 qui ont été reclassés sous les acquisitions de machine et de matériel au quatrième trimestre 2021-2022. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont augmentées en raison d'achats d'équipements technologiques.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe tels que la pandémie de la Covid-19.

Le plan technologique 2021-2025 focus sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du plan stratégique 2020-2023 publié en décembre 2020. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de travail à distance

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs.

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM (« Media Asset Management ») facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. Pour la troisième année consécutive, l'ONF a reçu un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Depuis 2020-2021, la situation sanitaire découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. La reprise des opérations s'est fait graduellement en 2021-2022 selon les normes sanitaires en vigueur. Grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a su poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. En 2020-2021, l'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production et la distribution d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2021-2025. En 2021-2022, l'ONF a poursuivi ces avancés afin de permettre d'élargir à plus grande échelle les initiatives lancées en mars 2020, soit mettre en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement l'ensemble de ses bureaux et installations, et offrir aux créateurs les outils et la technologie dont ils ont besoin pour produire des longs métrages à distance. En 2022-2023, les activités ont complètement repris avec des accès en présentiel dans l'ensemble des bureaux et installations de l'ONF conformément à la politique de télétravail de l'ONF.

L'ONF a publié en avril 2021 son Plan d'action qui détaille les priorités issues du plan stratégique 2020-2023, intitulé « Se raconter pour se comprendre ». Ce plan représente la feuille de route de l'ONF pour cette période de 3 ans. Les priorités pour 2022-2023 s'appuient sur les travaux

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

réalisés en 2021-2022. Il explique comment l'ONF entend renouveler son approche de programmation et enrichir l'expérience de création, mais aussi réinventer ses modes de mise en marché, de diffusion et de distribution, tout en exposant les engagements stratégiques de l'organisation.

L'ONF a pris des décisions importantes sur l'évolution de sa structure dans le but de redéfinir son cadre de travail et de collaboration qui est centrée sur son mandat premier de producteur et de distributeur public. Ce renforcement de ses objectifs qui donne une place de choix à la création, à l'innovation, à l'engagement des auditoires, ainsi qu'à son rôle d'institution publique qui a le devoir d'ouvrir le chemin de la représentation, de l'inclusion et du rayonnement de toutes les voix. Les changements ont été effectués aux quatre nouvelles directions générales et l'opérationnalisation est en cours afin de bien synchroniser et aligner les efforts vers l'atteinte du mandat organisationnel.

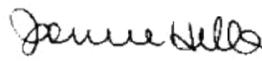
Le 25 novembre, suivant la fin du mandat de Claude Joli-Cœur, le ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodriguez a annoncé la nomination de Suzanne Guèvremont à titre de Commissaire du Gouvernement à la cinématographie et Présidente de l'Office national du film du Canada.

Approuvé par :



Suzanne Guèvremont
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Présidente
de l'Office national du film du Canada

Montréal, Canada
Le 27 février 2023



Joanne Heller, CPA, CGA
Directrice générale, Finances et
administration et Dirigeante principale
des finances

Montréal, Canada
Le 27 février 2023

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	74 756 377	17 545 904	52 219 928
Autorisations budgétaires totales	74 756 377	17 545 904	52 219 928
Autorisations totales	74 756 377	17 545 904	52 219 928

Exercice 2021-2022		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
72 125 369	17 923 256	49 652 510
72 125 369	17 923 256	49 652 510
72 125 369	17 923 256	49 652 510

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	48 746 098	10 717 495	33 477 751	45 922 027	11 011 518	33 063 657
Transports et communications	2 884 000	857 609	2 100 808	2 822 000	680 681	899 084
Information	2 321 799	432 162	1 025 150	2 695 000	417 365	855 295
Services professionnels et spéciaux	13 426 062	3 357 669	8 647 039	14 476 000	3 984 205	8 388 026
Location	11 449 399	2 485 432	8 031 672	10 345 635	2 740 707	7 860 884
Services de réparation et d'entretien	336 585	64 903	306 924	337 000	2 506	149 103
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	71 291	198 975	532 000	84 892	201 432
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	3 485 452	374 536	858 135	3 421 000	253 571	1 124 237
Autres subventions et paiements	27 428	14 091	45 550	27 153	12 704	42 162
Dépenses budgétaires brutes totales	83 208 823	18 375 188	54 692 004	80 577 815	19 188 149	52 583 880
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	829 284	2 472 076	8 452 446	1 264 893	2 931 370
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	829 284	2 472 076	8 452 446	1 264 893	2 931 370
Dépenses budgétaires nettes totales	74 756 377	17 545 904	52 219 928	72 125 369	17 923 256	49 652 510

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.